



EDITO

Juillet est passé et août, mois toujours plus sec en théorie, est devant nous. Comme chaque année, notre vigilance doit s'accroître et notre mobilisation ne pas faillir.

Merci à tous ceux qui ont tourné jusqu'alors. Je sais combien il est difficile et contraignant d'être présent autant qu'il le faut.

Juillet a confirmé que cet été est particulier à tous les points de vue. Les incivilités post confinement sont bien au rendez vous.

Nous devons donc maintenir notre vigilance et affirmer notre présence lors des patrouilles.

Dans ce contexte, il est agréable de recevoir des messages de soutien comme celui que la commune des Baux nous a adressé publiquement via son site Facebook : merci à elle et merci à vous d'être sur la photo !

Notre Maire et moi-même, et au-delà tous les élus de Maussane, y ont été très sensibles et honorés en votre nom.

Merci encore pour votre implication et à très bientôt sur le terrain !

Marc FUSAT

DERNIERE MINUTE/COMMUNIQUE DE L'ADCCFF : « *Dans le cadre des précautions sanitaires imposées par l'épidémie de COVID 19 et afin de ne pas accentuer sa dissémination, nous tenons à vous aviser que toutes les visites des Vigies du dispositif sont strictement interdites à compter de ce jour.* »



LE CALENDRIER OPERATIONNEL 2021

Comme l'année dernière, les patrouilles ont commencé dès le 12 juin.

Le planning arrêté lors de notre réunion du 28 mai dernier **reste à fiabiliser et à compléter sur certains créneaux et pour les positions de réservistes**. Merci de nous confirmer vos possibilités notamment si vous n'étiez pas présent à la réunion (messages à Christian Roman et/ou Patrick Maire).

Rappelons que la période rouge en journée est 15h/19h (indications SDIS).

Le planning des patrouilles, mis à jour régulièrement, est disponible sur notre site internet.

LES ACTIVITES DU MOIS PRECEDENT

- Les patrouilles se sont poursuivies avec certaines difficultés pour bien remplir notre planning : merci de répondre, quelle que soient vos possibilités, aux messages WhatsApp et SMS.
- Les verbalisations se poursuivent aussi dans la zone du Lagon Bleu : Pour mémoire : stationnement = 135€ ; circulation sur chemin en sens interdit = 4 points. Le weekend des 17/18 juillet : 11 verbalisations...
- Le véhicule Ford présente une fuite importante (coin gauche côté cabine de la cuve). **Cela doit nous inciter à vérifier le niveau d'eau dans la cuve avant chaque départ.**
- **Un problème de fusible** s'est posé pour le véhicule Ford (console centrale). Le garage a détecté un sérieux risque électrique posé par un fusible non adapté. Désormais des fusibles de rechange sont disponibles dans le vide poche centrale. Si vous n'y trouvez pas votre bonheur, merci de faire message à Marc, Patrick ou Christian...

LES ACTIVITES DU MOIS A VENIR

- Poursuite des patrouilles particulièrement les jours en risque jaune/orange et rouge et **prioritairement sur le créneau 15h à 19h**.
- Ne pas pouvoir tourner sur sa semaine est tout à fait compréhensible pour un bénévole ; **en revanche, merci de vous coordonner avec Christian R. ou Patrick pour qu'une solution de remplacement soit trouvée si nécessaire**. Les réservistes indiqués sur le tableau des patrouilles sont notamment là pour pallier ces situations.

LES INFORMATIONS OPERATIONNELLES A RETENIR

- **Piste DFCI « flambant » neuve !** Comme le reportage de Maguelone et Guillaume nous l'avait montré, les pistes AL 220 et 116 ont été entièrement refaites. C'est désormais un véritable « ruban de velours » jusqu'au bout : testée et recommandée par René S. et Michel FD.
- **Largage CANADAIR** : partir de la zone perpendiculairement à l'axe du vent (Est ou Ouest si mistral) Rester dans le véhicule. Si impossible, se coucher face contre terre, dans axe du largage, mains croisées sur la tête pour éviter le coup du lapin. Eviter les abris naturels sauf ruisseaux, gaudres... **Surtout ne jamais se mettre sous le véhicule** ; Ses amortisseurs s'affaisseront sous le poids de l'eau larguée (6 tonnes pour un largage Canadair) ...
- **Risque Rouge** : Juillet 2020 a connu 6 jours en risque rouge ; beaucoup de jaune en 2021, mais point de rouge...



NOTRE LEGITIMITE D'INTERVENTION

De récentes directives préfectorales rappellent l'implication des CCFF dans le dispositif départemental et régional de lutte contre les feux de forêt :

« Ne sont habilités à intervenir dans le cadre du dispositif estival et de la lutte contre les feux de forêt et d'espace naturel combustible que les services opérationnels ou association bénéficiant d'agrément Sécurité Civile agissant sous le contrôle de l'autorité préfectorale, du COS ou du DOS :

- Les services d'incendie et de secours,
- Les forces de l'ordre,
- Les autorités communales,
- Les services agissant dans le cadre d'une convention avec les services d'incendie et de secours et l'autorité préfectorale ou à leur demande,
- Les entités opérationnelles du dispositif préventif feux de forêt ayant pris mission auprès du COS.

Concernant les structures associatives susceptibles d'agir dans le cadre des feux de forêt, l'ADCCFF 13 agit notamment dans le cadre de l'arrêté n° 000236 du 19 mai 2021 portant renouvellement d'agrément départemental de Sécurité Civile et la Convention Départementale 000295 du 14 juin 2021 entre le Préfet des Bouches-du-Rhône et l'ADCCFF 13.

<https://www.cffmaussanelesalpilles.com/>

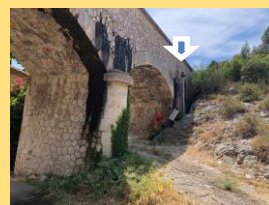


L'ASTUCE DU MOMENT

Une possibilité de remplissage d'urgence de nos camions existe au hameau des Calans.

Sitôt passé le canal, vous pouvez voir sur votre gauche, au pied de l'arche du viaduc, un coffret. Si vous l'ouvrez, vous découvrirez deux vannes sur lesquelles nous pouvons nous brancher.

Pour qu'elles soient alimenter en eau, il faut ouvrir la vanne haute située en hauteur sur le côté du viaduc.



NOS POINTS DE REPÈRE (cette rubrique ne demande qu'à être enrichie de vos propres connaissances : faites un petit mail à Patrick avec propositions, photos...)

PLUS D'IDÉES DE LA REDACTION, ATTENDONS VOS SUGGESTIONS....

Complément à l'article « Notre légitimité d'intervention » ci-dessus :

Enfin, les CCFF/RCSC peuvent apporter un appui au dispositif de lutte sur les feux déclarés.

| Hors période à risques | |
|---|---|
| Participation à la connaissance et à la vérification des équipements DFCI de leur secteur | |
| Actions locales de sensibilisation du public | |
| En période à risques | |
| En l'absence de départ de feu | <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance, dissuasion, alerte (prioritaires) • Information et sensibilisation du public |
| Feux naissants | Alerte, renseignement et intervention sur feux naissants |
| Feu déclaré | Dès l'arrivée des secours, les membres du CCFF/RCSC se mettent à la disposition du COS et accomplissent sous son autorité les missions de guidage et de surveillance suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Jalonnement des accès jusqu'au point de transit, • Guidage des secours sur les objectifs désignés par le COS. |
| Feu maîtrisé | Sur demande du COS ou du chef du centre de secours local, le CCFF/RCSC peut participer à la surveillance d'un incendie maîtrisé. |

Les modalités de mobilisation en cas de feu de forêt des CCFF et RCSC sont décrites dans une directive opérationnelle établie par le SDIS 13 et l'ADCCFF.

Pour toute intervention ne relevant plus du feu naissant, le responsable de zone ira prendre mission auprès du COS. En cas de sinistre particulier, le COS ou le CODIS pourront demander des moyens au coordinateur de l'ADCCFF13. Ce dernier sera présent au niveau du CODIS les journées TS et E afin de pouvoir solliciter les unités. À l'issue de la mission et suite au désengagement par le COS, les CCFF ou RCSC regagneront leur territoire de compétence.